



# BULLETIN MUNICIPAL

*Saint Jean de Soudain*

## Le mot du maire

Chers concitoyens,

Je commencerai mon propos par rendre un hommage sincère à Alain Verchère, agent communal, qui nous a quittés à la suite d'une longue maladie. J'adresse, au nom de l'ensemble du conseil municipal et des personnels communaux, toutes nos condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Nous vivons une période particulièrement agitée et je ne fais pas uniquement référence aux prochaines échéances électorales qui vont jaloner le printemps.

Agitation liée à la présence d'un groupe de gens du voyage stationnant sur l'aire du Chapelier dont certains membres ont eu un comportement inacceptable qui a conduit à une procédure d'expulsion, ce qui est rare. Je remercie les commerçants, les entreprises et les personnes habitant à proximité de l'aire qui ont fait preuve de patience. Certains se sont interrogés sur l'action menée par la mairie pour remédier à cette situation. Depuis le mois de novembre, les élus ont œuvré, avec la sous-préfecture, la gendarmerie et le SAGAV qui gère l'aire d'accueil, pour trouver une solution mais les procédures administratives ne vont pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait ! L'aire d'accueil va devoir être fermée pour plusieurs semaines pour être remise en état et nous espérons que nous retrouverons, avec les futurs occupants, la tranquillité qui était de mise par le passé.

Enfin, pour permettre une meilleure communication avec la population, la commune s'est dotée d'un site internet grâce auquel chacun peut faire part de ses remarques ou remonter des informations. Pour que ce site soit vivant, nous avons besoin de vous !

Bonne lecture !

## Site internet

Lors des réunions publiques, nous nous étions engagés sur l'ouverture du site internet. Vous avez pu lire dans la presse régionale, que c'est fait depuis début février. Vous trouverez toutes les informations relatives à la commune, aux associations, à la vie scolaire, ..., sur le [www.saintjeandesoudain.fr](http://www.saintjeandesoudain.fr)

Vos idées nous intéressent, et vous pouvez nous envoyer vos messages, articles, photos à l'attention de la commission communication. C'est ensemble que nous progresserons !!

## Triste nouvelle



La triste nouvelle nous est parvenue un matin : Alain Verchère nous a quittés. Employé municipal depuis 1996, il était bien connu des Saint-Jeannais. Très habile de ses mains il avait réalisé de nombreux et multiples travaux sur la commune, comme la réalisation des premières illuminations de Noël, la pose des pavés autour du monument aux morts, l'installation électrique de la salle de

motricité. Il possédait de solides compétences, tant en maçonnerie, qu'en plomberie, en électricité et en mécanique, ce qui faisait de lui un homme très précieux. Particulièrement apprécié, il laissera un grand vide autour de lui. Alain avait 56 ans.

A sa famille et à ses proches la municipalité présente ses très sincères condoléances.

## MARS

## Calendrier

- 2 Carnaval du Sou des Ecoles
- 9 Sou des Ecoles . Soirée sans télé
- 10 Concert du Folk des Terres Froides
- 16 Concert — Choral UT
- 19 Cérémonie Monument aux Morts—Anciens combattants
- 23 Concert — Médiathèque
- 23-24-25 Exposition / Animation—Médiathèque
- 30 Lecture — Médiathèque
- 31 et 1er Avril : Exposition / Animation - Médiathèque

## AVRIL

- 14 Soirée dansante des Amis de la danse
- 14 concours TT / Doublettes - Boules
- 21 Soirée familiale - Amicale des Hauts de Saint-Jean
- 27 Repas sociétaires - Gym Volontaire

## A la médiathèque

### Eclats de femmes

#### Animations du 23 mars au 1 avril 2012

Dans le cadre de la programmation culturelle du réseau intercommunal des médiathèques sur le thème de « la femme », nous présentons à Saint Jean :

- **UN CONCERT le vendredi 23 mars à 20h** à la Salle des Fêtes  
Marie-Claude Tartaix chante les femmes, accompagnée de Jean-Marc Michel, accordéoniste

- **UNE EXPOSITION les samedi 24, dimanche 25, samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril de 14h à 18h30** à la salle Gustave Rabatel  
Par des artistes amateurs qui peignent, dessinent, sculptent ... la femme  
**Vernissage le vendredi 23 mars à 18h.**

- **UNE LECTURE SPECTACLE le 30 mars à 20h** à la salle Gustave Rabatel ou la Salle des Fêtes.  
L'atelier de lecteurs du réseau des médiathèques, sous la direction et avec Sandrine Richier, animatrice professionnelle, présente des portraits de femmes en mots, en musique et en images.  
L'entrée pour toutes ces animations est gratuite. Pour la soirée « Lecture spectacle », la réservation est vivement conseillée.

### Et toujours à la médiathèque

- des nouveautés, des initiations gratuites à la pratique de l'informatique (bureautique et recherche sur le Web)

- l'accueil hebdomadaire des classes de l'école  
Tous les élèves participent cette année à une belle aventure littéraire guidée par l'équipe de notre médiathèque et partagée par plus de 400 classes sur le nord de notre département : le **Prix Nord Isère**. Au mois de mai, chaque enfant sera invité à voter très officiellement pour son livre préféré parmi la sélection que nous leur avons présentée en décembre.

L'équipe de la médiathèque de Saint Jean vous accueille le lundi et le mercredi de 15h à 17h 30, le vendredi de 15h à 20h et le samedi de 10h à 12h.

Tel : 04 74 97 88 70

Adresse électronique :

[bib-saintjean@wanadoo.fr](mailto:bib-saintjean@wanadoo.fr)

N'oubliez pas que dans le cadre de la mise en réseau intercommunal, votre carte d'abonnement vous permet d'emprunter des documents dans toutes les autres médiathèques partenaires.

Rendez-vous sur le site :

[www.reseau-mediathèques.lesvallonsdelatour.fr](http://www.reseau-mediathèques.lesvallonsdelatour.fr)

Et sur celui de la commune :

[www.saintjeandesoudain.fr](http://www.saintjeandesoudain.fr)



## La compagnie Traverse

Le mercredi 2 février au soir, la compagnie Traverse nous a fait l'honneur d'une répétition en public de sa prochaine pièce, Malaga, oeuvre de Paul Emond.

C'est à l'initiative du Conseil Général que la compagnie Traverse, sous la direction de Valentin Traversi, nous fait découvrir ou redécouvrir le théâtre.

Quelques courageux avaient bravé le froid pour assister à cette soirée. Pour rappel, la compagnie Traverse fera sa représentation à la salle Equinoxe de La Tour du Pin le jeudi 15 mars.



## AVIS DE RECHERCHE

Le 4 janvier 1871, quelques mois après la défaite de Napoléon III à Sedan, le conseil municipal de Saint-Jean de Soudain, sur le conseil du sous-préfet de la Tour du Pin, décide de l'achat d'une mitrailleuse afin de « *mettre nos mobilisés qui font si patriotiquement et si généreusement le sacrifice de leur vie en état de combattre avec plus de succès* ». Rappelons qu'à la chute de l'Empereur, la France était envahie par les troupes prussiennes. Le Conseil vote à l'unanimité le prélèvement de la somme de soixante-dix-sept francs pour l'achat de cette arme.

Qu'est devenue cette mitrailleuse ? A-t-elle été achetée ? C'est possible mais elle a disparue. Toute personne possédant des renseignements ou détenant illégalement cet engin est prié de se faire connaître à la mairie qui s'engage à ne pas poursuivre son propriétaire pour détention illégale d'arme de guerre.

## UNE ECOLE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Cela fait déjà quelques temps que l'on parle de la construction d'un nouveau groupe scolaire et le dossier avance doucement mais sûrement.

Un nouveau groupe scolaire, pourquoi ? Les effectifs scolarisés ont augmenté de manière très importante au cours des dernières années et cela s'est traduit par l'ouverture régulière de nouvelles classes obligeant notamment à avoir recours à des bâtiments préfabriqués, accueillant actuellement les enfants de maternelles, ou à supprimer la salle informatique au profit d'une salle de classe. Aujourd'hui, sur les quelques 180 élèves inscrits à l'école, environ 130 fréquentent régulièrement la cantine scolaire qui est installée dans la salle des fêtes ce qui, là encore, ne peut être qu'une réponse provisoire car cela complique considérablement les conditions de travail des personnels périscolaires. Pour se rendre à la cantine, les enfants doivent franchir la RD 54 qui représente un certain risque malgré les aménagements réalisés.

Enfin, en 2015, tous les bâtiments municipaux devront permettre l'accès pour les personnes à mobilité réduite, ce qui ne pourrait se faire, tels que sont les locaux, qu'au prix de coûts très importants pour un résultat partiellement satisfaisant.

Où en est-on ?

Une étude de faisabilité a permis de faire un chiffrage des besoins. La commune possède un emplacement sur le plateau d'Orgères pouvant accueillir un tel ense-

ble et permettant de garantir aux enfants scolarisés l'accès à la médiathèque car restant à proximité du bourg. Une première phase porterait sur le bâtiment de restauration et sur le groupe des maternelles pour un coût de 1,8 M€ HT.

La seconde phase concernerait le groupe scolaire élémentaire pour un coût de 1,3 M€ HT.

Les élèves en classes élémentaires resteront pendant le temps des travaux dans les locaux actuels. Les finances de la commune vont être lourdement sollicitées pour la réalisation de la première phase et, malgré des subventions escomptées de la part de l'Etat (360 000 €) et du Conseil Général de l'Isère (200 000 €) et les économies envisagées au niveau des dépenses communales, le recours à l'emprunt devrait se monter à 1,2 millions d'euros. Les discussions sont en cours avec les organismes bancaires pour trouver le meilleur compromis en termes de taux d'intérêts et de durée d'emprunt afin que l'impact sur les taux de fiscalité directe soit le plus acceptable possible. La seconde phase sera financée en partie par la réalisation d'une opération immobilière sur un autre tènement communal situé également sur le plateau d'Orgères. Ce projet ambitieux mais réaliste impliquera un effort de tous pour doter la commune d'un groupe scolaire mieux adapté et fonctionnel garantissant de meilleures conditions d'apprentissage. Les enfants scolarisés le méritent.



## Le tri des ordures ménagères

Depuis quelques années le tri des ordures ménagères est devenu une nécessité dans le monde actuel où on parle de plus en plus de recyclage, de réduction des déchets.

Le ramassage s'effectue en deux temps :

Tous les quinze jours, le mercredi, collecte des bouteilles et flacons en plastique, des emballages métalliques, des emballages en carton, du papier et des briques alimentaires. Ces déchets doivent être mis dans des sacs jaunes, disponibles gratuitement à la mairie

Tous les mardis, ramassage des autres déchets.

Pour le verre et les journaux, il existe plusieurs points d'apport volontaires, au Bresson, sur la place du cimetière et à l'entrée des deux déchèteries situées à la Chapelle et dans la zone des marais, en bas du village.

Si rien n'oblige encore à trier ses ordures, il s'agit quand même d'une démarche citoyenne où tout le monde doit s'impliquer. Dans une commune voisine, certains sacs ont été refusés par le service de ramassage. Gageons qu'à Saint-Jean de Soudain, cela ne sera pas le cas



**RAPPEL**  
Pour éviter les nuisances, les poubelles doivent être sorties, au plus tôt, la veille au soir du jour de ramassage. Les infractions constatées à l'arrêté de police valant réglementation, seront poursuivies et réprimées conformément aux textes en vigueur.

## Pré-inscriptions scolaires

Les parents dont les enfants seront scolarisés en septembre 2012 à l'école de Saint Jean de Soudain devront effectuer une préinscription scolaire en Mairie, munis du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

## Votre rubrique

Vous avez une passion, un commentaire à faire partager à nos lecteurs. N'hésitez pas à nous contacter par mail : [communication@saintjeandesoudain.fr](mailto:communication@saintjeandesoudain.fr)

## Coup de froid sur la cantine

L'épisode de froid exceptionnel que nous avons connu en ce début de février a provoqué un certain nombre de perturbations. Souvenons-nous : le lundi 6 février, la température de la salle des fêtes était de 8 degrés et pour le repas de la cantine scolaire, tout le monde a gardé la tenue d'hiver. Le mardi, le prestataire de cantine ayant lui-même été frappé par le froid, c'est dans la salle Rabatel que les enfants furent regroupés pour un repas froid. Hélas, le chauffage de cette salle a lui aussi failli, victime semble-t-il d'une malfaçon électrique. Le jeudi c'est un repas pique-nique dans la salle de motricité de l'école qui a donc été organisé mais faute de solution, le service de cantine du vendredi a été annulé.

Pour la salle des fêtes, l'expertise de professionnels a conclu principalement à un défaut d'isolation au niveau de la distribution d'air chaud. Le problème date de la conception du système mais il a fallu un froid intense et prolongé pour le mettre vraiment en évidence.

Depuis, avec le retour de températures plus clémentes, la salle des fêtes a retrouvé un confort relatif qui la rend de nouveau opérationnelle.

Quoi qu'il en soit, dans l'immédiat, un aérotherme sera installé en complément et, dans quelques semaines, en profitant des vacances de printemps les réparations nécessaires devraient solutionner le problème et permettre au passage de réaliser des économies de chauffage.

## Nos amis les bêtes

Tous les propriétaires d'animaux (chiens ou chats) doivent prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation ainsi que les aboiements incessants de leur animal. Les mesures prévues par le code rural seront systématiquement appliquées à l'encontre des propriétaires d'animaux en état de divagation.

La loi du 20 juin 2008 fixe une nouvelle réglementation en matière de chiens dangereux classés en deux catégories (certaines mesures de cette loi « art.211-11 » concernent également tout chien non classé susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques).

Elle prévoit l'obtention d'un permis de détention de chien, délivré par le Maire.

La délivrance de ce permis est subordonnée à la production de pièces justificatives (carnet vaccination à jour, assurance.....) et à l'évaluation comportementale du chien ainsi que la présentation d'un certificat d'aptitude du propriétaire.

**Les dossiers déjà enregistrés doivent être mis à jour TOUS LES ANS**